



**Les infos flash**  
**N°9/2018**  
**de la Commune de MEY**



**Le mot du maire**

Mes chers concitoyens,

La réunion publique du 12 octobre dans notre salle communale a permis au major Brulé, commandant de la brigade de gendarmerie de Courcelles-Chaussy, de présenter aux habitants de Mey le dispositif « participation citoyenne ». Rappelons que ce dispositif a été conçu pour faire participer la population d'une commune, d'un quartier ou d'une zone pavillonnaire à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Son concept est fondé sur la solidarité de voisinage et vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance en encourageant la population à adopter une attitude vigilante en vue d'informer les forces de l'ordre de tout fait particulier pouvant porter atteinte à la sécurité des biens ou des personnes.

Les principaux objectifs de la démarche sont :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre le vol et les incivilités
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Un protocole signé conjointement par la commune, la préfecture et la gendarmerie permet d'encadrer l'action mise en place par le maire, sachant que la gendarmerie veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

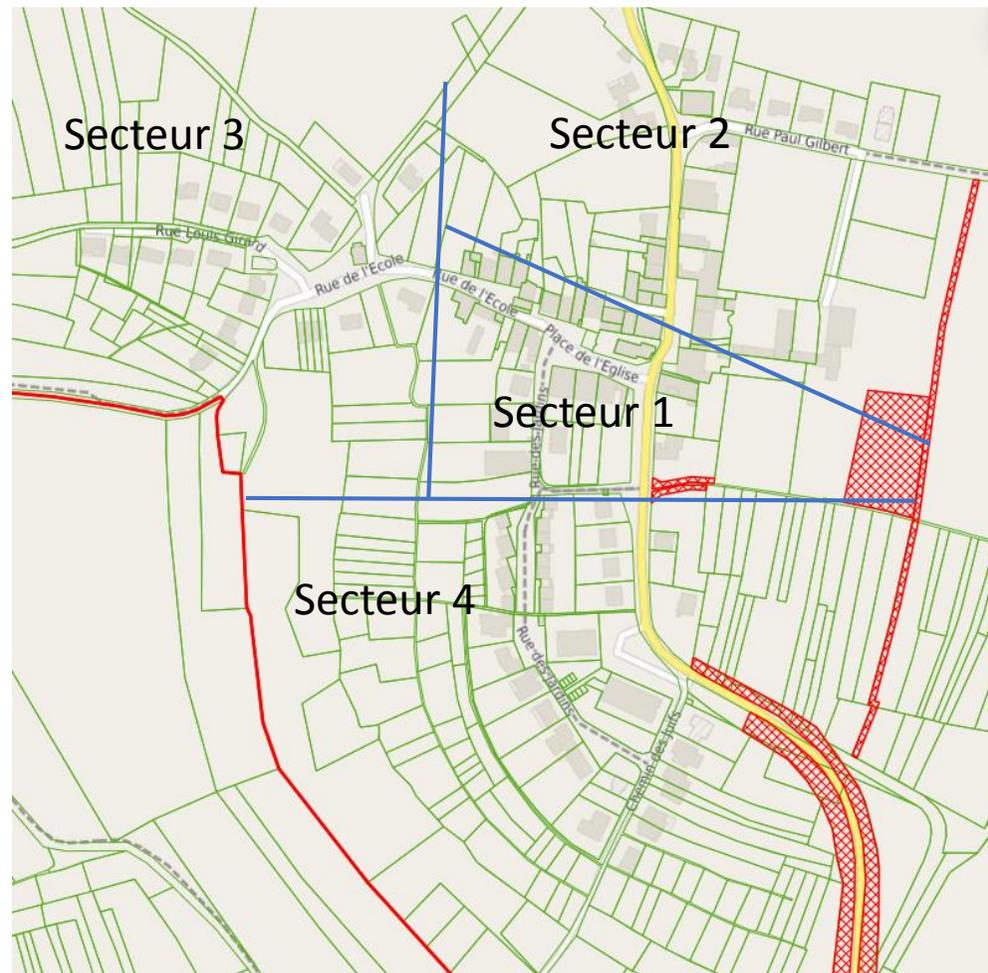
Un panneau jaune avec un œil, stipulant que la commune adhère à cette démarche citoyenne, sera ensuite placé aux entrées de la commune.

La première étape de la mise en place de ce dispositif consiste à enregistrer les habitants qui souhaitent devenir « référents ». L'idéal serait de pouvoir désigner deux personnes disponibles dans chacun des quatre secteurs qui ont été définis sur le plan de Mey ci-joint.

Les volontaires peuvent s'inscrire en mairie, dès que possible, sur le registre réservé à cet effet.

**Le rôle du référent est d'être attentif et de recueillir toutes les remarques afin de signaler à la gendarmerie tout élément pouvant paraître suspect (individu, véhicule, va-et-vient, ...)**

**Les personnes qui souhaitent être référentes doivent s'inscrire en mairie.**



## MEY / Des patates et des œufs à Mey

Un nouveau distributeur « Distrib'œuf » vient tout récemment d'être installé à Mey, place des Vignes, accolé au distributeur de pain, sur une plateforme conçue et réalisée par François Leroy, adjoint au maire et Jean-Marc, l'ouvrier communal.

En fonction 7j/7 et 24 h/24, il sera régulièrement approvisionné par Jean-Paul Schmitt, agriculteur à Coincy, par des produits en provenance directe de sa ferme de Colombey.

Pour information, les œufs mis à la vente proviennent exclusivement de ses poules élevées en plein air et sont vendus au prix de 3 € les 12 et 1,60 € les 6. Ses pommes de terre Charlotte, garanties sans traitement, sont vendues au prix de 3 € les 2,5 kg. En cette saison, on y trouve également des noix.

Le distributeur est équipé d'une alerte stock ou anomalie, ce qui permet à l'agriculteur de le gérer au mieux son remplissage.

Une initiative et un nouveau service déjà très apprécié par les Meyens et les gens de passage.

### **Article de notre correspondant du RL**

Photo : François Leroy, adjoint au maire et Jean-Marc, l'ouvrier communal, devant le nouveau distributeur



## La vie des associations



Quelques photos des sorties organisées par l'assosmey, sans oublier l'annonce de la traditionnelle soirée Beaujolais!  
**23 septembre 2018 : Marche d'automne (ci-dessus)**  
**13 octobre : Journée transhumance à Muhlbach sur Munster**



**Soirée BEAUJOLAIS**  
- TOMBOLE SURPRISE !  
- Buffet froid - Charcuterie  
- Fromage - Salade - Dessert - Café  
- Beaujolais à volonté \*  
Salle Communale de MEY - 19 h  
**Samedi 17 novembre 2018**

Manifestation organisée pour l'Association pour la Qualité de Vie, les Loirs et l'Environnement à Mey

ASSOSMEY

NOM : \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_  
Adhérent : \_\_\_\_\_ x 21 € = \_\_\_\_\_ €  
Non adhérent : \_\_\_\_\_ x 26 € = \_\_\_\_\_ € Total = \_\_\_\_\_ €

PLACES LIMITÉES ! LES INSCRIPTIONS SERONT BRUÏES EN COMPTE EN FONCTION DE L'ORDRE D'ARRIVÉE DES BULLETINS ACCOMPAGNÉS DU RÈGLEMENT, AU PLUS TARD LE SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018. Pour tous renseignements contacter Gilbert : 04 80 13 69 11. Inscriptions et règlements (chèques à l'ordre de ASSOSMEY) à déposer dans la boîte aux lettres de l'association, au bureau.